

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Arrêté n° 219 du 10 mai 2016 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°98-218 du 13 Rabie El-Aouel 1419 correspondant au 7 Juillet 1998, modifié et complété, portant création de l'université de Bejaïa ;
- Vu le décret exécutif n°03-279 du 24 Jomada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El-Aouel 1434 correspondant au 30 Janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le procès-verbal d'élection des représentants des enseignants au conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Abd Elrahman Mira- Bejaïa du 13 et 17 Janvier 2016.

A R R E T E

Article 1^{er} : En application des dispositions des articles 43 et 44 du décret exécutif n°03-279 du 24 Jomada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa.

Article 02 : La liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 03 : Le directeur général des enseignements et de la formation supérieurs, le recteur de l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.



Annexe de l'arrêté n° 219 du 10 AVR. 2016 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques à l'université Abd Elrahman Mira - Bejaïa

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	ZOUAIMIA Rachid	Président du conseil scientifique de la faculté, Professeur, représentant des enseignants du département de droit des affaires
2	AIT MANSOUR Kamal	Doyen de la faculté
3	KEBAILI Tayeb	Vice-doyen chargé de la post-graduation, la recherche scientifique et des relations extérieures
4	CHITER Abdelouahab	Vice-doyen chargé des études et des questions liées aux étudiants
5	IRATEN Abdellah	Chef du département des enseignements de base en droit
6	ALLAM Lyes	Chef du département de droit public
7	AYADI Djilali	Chef du département de droit privé
8	BEZGHICHE Boubekeur	Chef du département de droit des affaires
9	TOUATI Nassera	Présidente du comité scientifique du département des enseignements de base en droit
10	IGROUFA Zoubida	Présidente du comité scientifique du département de droit privé
11	BERRI Noureddine	Président du comité scientifique du département de droit des affaires
12	AISSAOUI Azedine	Président du comité scientifique du département de droit public
13	HASSANI Khaled	Maitre de conférences classe « A », représentant des enseignants du département des enseignements de base en droit
14	DAHMANI Abdeslam	Maitre de conférences classe « A », représentant des enseignants du département de droit public
15	BALOUL Djamel	Représentant des maitres assistants
16	MOKHTARI Abdelkrim	Représentant des maitres assistants
17	KHELFI Abderrahmane	Directeur de laboratoire de recherche
18	KERNOUA Djameleddine	Responsable de la bibliothèque

